

## CONDUITE A TENIR EN CAS D'ALARME

1/ au signal sonore (sirène), sortir rapidement mais dans le calme vers le point de rassemblement en suivant les indications des plans d'évacuation affichés dans les circulations.

2/ refermer la porte mais pas à clé, emporter le cahier d'appel

3/ accompagner les élèves, jusqu'au point de rassemblement et vérifier que tous les élèves sont présents

4/ attendre avec les élèves, en restant rassemblés

- Les consignes de la Direction ou des pompiers en cas de sinistre
- L'autorisation de rentrer dans les locaux en cas d'exercice d'évacuation ou de fausse alerte. ⇒ Cette autorisation sera donnée exclusivement par le Chef d'établissement ou son représentant.

### Remarques importantes

L'utilisation de l'ascenseur est strictement interdite en cas d'alerte, pour tous et dans toutes les conditions. Les personnels présents dans l'établissement qui ne sont pas en responsabilité de classe rejoignent le point de rassemblement le plus proche et participent à l'encadrement des élèves avec leurs collègues.

Les blessés doivent être évacués. Si, exceptionnellement, des blessés sont restés à l'arrière, ou si un élève manque à l'appel, il faut prévenir immédiatement le chef d'établissement ou son représentant et les pompiers, il ne faut pas remonter de sa propre initiative dans le bâtiment.

**Vous êtes dans la salle .....**

**Vous devez sortir par l'escalier le plus proche en sortant de la salle, sauf si le sinistre s'interpose.**